

Règlement du concours SETT 2024

1. Organisateur

Le présent concours est organisé par la SRL ICT Link, dont le siège social est situé Route de Gembloux 238, 5310 Aishe-en-Refail, inscrite à la BCE sous le numéro BE0731.682.975,

Ci-après désignée « l'Organisateur ».

Toute personne désirant participer au concours et remplissant les conditions précisées *infra* par le présent règlement est désignée comme « le Participant » ou « les Participants ».

Le Participant remplissant les modalités prévues à l'article 5 du présent règlement et respectant l'entièreté de ce règlement, est désigné ci-après comme « le Gagnant » ou « les Gagnants ».

2. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent au concours annoncé et géré par l'Organisateur lors du Salon SETT organisé à Namur Expo les 25 et 26 janvier 2024.

3. Lot

Les Participants ont la possibilité de gagner différents lots :

- Une carte cadeau Amazon d'une valeur de 100€
- Un sac de goodies

Il y aura 10 cartes cadeaux Amazon d'une valeur de 100€ chacune mises en jeu pendant les deux jours du Salon.

Le nombre de sac de goodies mis en jeu dépendra des stocks disponibles durant les deux jours du Salon.

Chaque participant peut gagner une seule fois.

Il y aura donc dix Gagnants de cartes cadeaux Amazon à l'échéance du concours et un nombre de gagnants équivalent aux nombres de sacs de goodies disponibles durant les deux jours du Salon. Aucun autre sac de goodies ne pourra être réclamé en dehors des dates du Salon Sett 2024.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent ni échangée contre un autre produit.

4. Conditions de participation

La participation au présent concours est ouverte à toute personne physique ayant au minimum atteint l'âge de dix-huit ans révolus, exception faite aux membres du personnel de l'Organisateur qui ne peuvent pas y participer, ainsi que les membres de leur famille.

5. Modalités de participation

Toute participation au concours entrant dans le champ d'application des présentes conditions générales n'est possible et valable qu'à partir du jeudi 25/01/2024 à 09h00 jusqu'au vendredi 26/01/2024 à 17h00.

La participation est limitée à une participation par personne. La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails, et ce, quelque soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

La participation se déroule selon les modalités suivantes : lors du salon SETT, les participants auront accès, sur le stand numéro 1209, à une tablette ou un PC leur permettant de compléter un formulaire en ligne et de participer à une roulette virtuelle. Seuls les participants présents physiquement au salon SETT peuvent participer au présent concours.

Pour que la participation soit valablement prise en compte, les personnes visées à l'article 3 du présent concours doivent communiquer les informations suivantes :

- Nom du participant ;
- Prénom du participant ;
- Adresse électronique ;
- Numéro de GSM ;
- Nom de l'établissement ;
- Fonction ;
- Réponses aux questions mentionnées dans le formulaire de participation du concours.

Toute participation ne respectant pas les dispositions du présent concours est considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte dans la désignation du gagnant. Sont notamment considérées comme nulles :

- Les participations où les mentions reprises à l'alinéa 4 du présent article n'ont pas été communiquées ;
- Les participations mentionnant une identité ou une adresse erronée ou douteuse ;
- Les participations multiples ;
- Les participations en dehors de la période prévue à l'alinéa 1 du présent article.

6. Désignation des gagnants

Après avoir fait tourner la roue virtuelle via le bouton prévu à cet effet, les Gagnants seront désignés par tirage au sort instantané réalisé par un logiciel disposant d'une formule de tirage aléatoire.

La roulette virtuelle déterminera instantanément le type de lot remporté par le Gagnant.

7. Date et modalités de publication des résultats

Le Gagnant sera informé immédiatement du résultat du concours via un message le désignant apparaissant sur l'écran, après avoir tourné la roue virtuelle.

8. Modalité de retrait du lot par le Gagnant

Le retrait du lot se fait obligatoirement par le Gagnant en personne (carte d'identité à l'appui), sur le stand 1209 du Salon Sett de Namur Expo, à savoir Avenue Sergent Virthoff 2 à 5000 Namur. Seul un membre du personnel de l'Organisateur pourra délivrer le lot aux différents Gagnants.

Le retrait du lot se fait immédiatement sur place (stand 1209) après avoir été désigné par la roue virtuelle. Passé ce délai, il ne sera plus possible pour le gagnant de réclamer ledit lot. L'Organisateur pourra alors en disposer comme bon lui semble et, éventuellement, le remettre en jeu.

9. Données personnelles et droit à l'image

L'Organisateur traite les données personnelles conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les Gagnants autorisent expressément, par le seul fait de leur participation, l'Organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur LinkedIn, Facebook ou le site internet de l'Organisateur, les photographies qui seront prises des gagnants ainsi que leur identité, à savoir leur nom, leur prénom et le cas échéant le nom de la société/l'organisme pour laquelle/lequel ils travaillent, de manière pour l'Organisateur à pouvoir communiquer autour de l'événement. Elle n'ouvre aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leurs lots.

L'Organisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel transmises dans le cadre du présent jeu-concours.

L'Organisateur veille à ce que le traitement des données personnelles se déroule d'une manière appropriée et pertinente et se limite aux fins pour lesquelles les données ont été collectées. Il s'engage également à conserver ces données pendant une période de cinq années à partir du lendemain de la fin de la possibilité de participer au concours.

L'Organisateur s'engage également à respecter les droits des personnes concernées, notamment les droits à l'information, à l'accès et à la rectification tels que prévus par les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du 14 avril 2016.

Les dommages résultant de l'utilisation de données personnelles du Participant par des personnes non autorisées ne peuvent en aucun cas être répercutés auprès de l'Organisateur, s'il a pris toutes les mesures de sécurité nécessaires que l'on peut raisonnablement attendre de lui.

Tout Participant peut demander à l'Organisateur de pouvoir exercer ses droits reconnus par le RGPD, par mail à l'adresse dpo@ictlink.be, pour peu qu'il justifie de son identité.

10. Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements imprévus mettant en péril la bonne tenue ou l'organisation de l'activité pour laquelle il met en jeu un lot dans le cadre du présent concours, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de pratique frauduleuse ou d'incident technique compliquant ou rendant impossible la participation au concours.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte du lot ou du retard dans sa délivrance du fait du Gagnant.

L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages directs, indirects, matériels, immatériels ou corporels susceptibles de découler de l'utilisation du lot. Dans ce cas, le gagnant devra s'adresser directement au fabricant du lot. Aucune compensation financière ou autre n'est prévue comme contre-valeur.

11. Application des conditions générales

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

12. Modifications des conditions du présent règlement

Les présentes conditions générales sont reprises sur le site www.ictlink.be .

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes conditions générales.

En cas de modification, l'Organisateur publie, sur le site www.ictlink.be , un avis de modification des présentes conditions générales.

13. Droit applicable et différends

Toute plainte concernant ce concours doit être envoyée par écrit, au plus tard dans les 10 jours calendrier après la fin du concours, à l'adresse suivante : ICT Link SRL, Route de Gembloux, 238 à 5310 Aische-en-Refail.

Le présent règlement est soumis au droit belge.

Tout litige y relatif sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur, division Namur.

14. Contact

Pour toute demande d'information complémentaire, réclamation ou démarche prescrite dans les présentes conditions générales, il est possible de joindre les personnes de contact :

- Par téléphone : +31 81 13 68 00
- Par mail : info@ictlink.be
- Par courrier à ICT Link : Route de Gembloux 238, 5310 Aische-en-Refail.